

Session ordinaire

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le dix-neuf juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à la salle des Fêtes de Limeray, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Date de la convocation :

Le 13 juillet 2023

Date d'affichage :

Le 13 juillet 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 33

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs :

Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Yves AGUITON, Madame Karine ROUMANEIX à Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Johnny VERCOUILLIE à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP à Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Hervé LENGLET à Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Christine FAUQUET à Madame Blandine BENOIST,

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MORIN

Délibération n°2023 - 07 - 08

Administration générale

Election d'un membre supplémentaire du Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5211-2 (dispositions générales) ;

Vu l'article L.5211-10 du CGCT ;

Vu les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT ; (modalité de l'élection)

Vu la délibération 2023-07-07 du 05 juillet 2023

Considérant que, dans chaque EPCI, les membres supplémentaires du Bureau communautaire sont élus parmi les membres du Conseil.

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise a fixé le nombre des membres supplémentaires du Bureau de la Communauté de communes à 7.

Considérant que 6 membres supplémentaires du Bureau communautaire ont été élus successivement lors du Conseil communautaire du 05 juillet 2023, il convient de procéder à l'élection du 7^{ème} membre supplémentaire.

Considérant que l'élection est nominative, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Considérant qu'avant de procéder à l'élection, le Conseil doit désigner deux assesseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** comme assesseurs Monsieur Lionel CHISSON et Monsieur Jocelyn GARCONNET

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection du 7^{ème} membre supplémentaire du Bureau communautaire.

Election à un poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire :

A la demande du Président, les candidats au poste de membre supplémentaire du Bureau communautaire pour l'élection du poste à pourvoir sont appelés à se déclarer.

- o Monsieur Frédéric SAROUILLE est candidat ;

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Premier tour de scrutin :

Résultats du dépouillement du scrutin :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	33
Nombre de bulletins déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	12
Nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Résultats des votes :

Monsieur Frédéric SAROUILLE	21 voix
-----------------------------	---------

Suite au résultat des votes :

Monsieur Frédéric SAROUILLE est élu membre supplémentaire du Bureau communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Suite au résultat des votes :

Monsieur Frédéric SAROUILLE est proclamé membre supplémentaire du Bureau communautaire

Le Président,

Yves AGUJON

